

**COMMUNE
DE
SAINT-MARTIN DES CHAMPS**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2020

Convocation : 4 août 2020

Date d'affichage :

Le mardi 25 août mil vingt à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame HERMIER Bernadette, Maire.

Étaient présents : Bernadette HERMIER, Michel COSME, Sylvie FRATESI, Rémy MAUNIER, Mathilde BORDIER, Régis MILLOT, Murielle VIAUX, Jean-Baptiste BOURGOIN, Marcelle CEDE, Colette SZPUNAR, Armelle DELVINQUIERE

L'ordre du jour est le suivant :

- Tableau de la commission communale des impôts
- Rapport annuel de l'Eau
- Achat de téléphones pour le service technique
- Epage du Loing : désignation des délégués
- Décisions modificatives budgétaires
- Tableau réalisé par Maurice Cougnoux de Gérard-Marcel Boulmeau
- Informations : Tam-Tam, Rézo pouce
- Travaux en cours
- Affaires diverses

Le compte rendu de la séance précédente ne fait l'objet d'aucune observation.

Mme Sylvie FRATESI est nommée secrétaire de séance

1 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de St Martin des Champs en date du 10 juillet 2020,

Le Directeur Départemental des Finances Publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision (24/07/2020) et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

Titulaires	Suppléants
COSME Michel	BOURGOIN Jean-Baptiste
FRATESI Sylvie	CÉDÉ Marcelle
MAUNIER Rémy	BORDIER Mathilde
THOREL Guy	VIAUX Murielle
GUIBLAIN Pierre	GUERVILLE Jean
FAUVEL Alain	SZPUNAR Colette

2 – RAPPORT ANNUEL SERVICE EAU ASSAINISSEMENT DE LA SUEZ EAU France – ANNEE 2019 – délibération n° 2020/08/01

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un **rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable**.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Madame le Maire rappelle que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2019,
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

3 – ACQUISITION DE TELEPHONES PORTABLES POUR LES AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE – délibération 2020/08/02

VU le budget de l'exercice courant,
VU la nécessité de pouvoir joindre les agents du service technique sur les heures de travail,
Considérant les diverses propositions,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'achat de deux téléphones portables auprès de la société ORANGE, pour un montant de 600.00 TTC,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice courant.

4 – EPAGE DU LOING – NOMINATION DES DÉLÉGUÉS – délibération n° 2020/08/03

Depuis le 1^{er} janvier 2019 l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Bassin du Loing a pris le relais des Syndicats de rivières ou des Communautés de Communes afin d'assurer la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l'ensemble de l'unité hydrographique du Loing.

En amont de l'assemblée délibérante et afin de garder un lien de proximité entre les communes et la gestion des rivières, 14 Comités de Bassin permettent de gérer au quotidien les projets menés sur les rivières. Ces comités, déployés à l'échelon du territoire local, constituent un outil d'expertise technique et d'aide à la décision au profit de l'EPAGE du Bassin du Loing.

La Commune de St Martin des Champs se situe sur le périmètre du **Comité de Bassin des Sources du Loing**. A ce titre il nous est demandé désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront notre commune dans cette instance.

Le délégué n'est pas obligatoirement membre du conseil municipal. Il peut être un habitant qualifié ayant des connaissances sur la gestion des cours d'eau.

Le Maire propose donc de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, décide de désigner :

- Monsieur Michel COSME, délégué titulaire
- Madame Armelle DELVINQUIERE, déléguée suppléante

5 – DECISIONS MODIFICATIVES :

DM N° 1 – délibération n° 2020/08/04

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

Crédits à ouvrir :

Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
Dép	Inv	21	2135	ONA	Inst générales, agencements aménagement	42 000.00
Dép	Inv	23	2315	ONA	Inst, matériel et outillage techniques	42 000.00
Total						84 000.00

Crédits à réduire :

Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
Dép	Inv	16	1641	OPFI	Emprunts en euros	-84 000.00
Total						-84 000.00

DM N° 2– délibération n° 2020/08/05

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

Comptes dépenses :

Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
Dép	Inv	21	21568	ONA	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense incendie	-0.30
Total						-0.30

Comptes recettes :

Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
Rec	Inv	001	001	OPFI	Excédent d'investissement reporté	-0.30
Total						-.030

6- TABLEAU REPRESENTANT LE PORTRAIT DE M. BOULMEAU GERARD

Un membre de la famille de M. Gérard BOULMEAU a sollicité la commune pour récupérer le tableau représentant son portrait qui a été réalisé par M. COUGNOUX Maurice.

Une lithographie est exposée à la bibliothèque.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux s'être rapproché de M. COUGNOUX, peintre qui l'a informé de la vente du tableau original et que des lithographies peuvent être vendues.

⇒ Un courrier sera envoyé dans ce sens à la famille.

7- TAM TAM – REZO POUCE – INFORMATION

● Tam Tam :

Rapporteur : Mme Le Maire

L'association SOLIDART a été créée en 2011 pour œuvrer auprès d'artiste-créateurs de toutes disciplines, amateurs et professionnels, afin de promouvoir leurs créations lors de marchés, de salons etc. En 2018, cette association a été agréée par la Préfecture de l'Yonne, Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS).

Cette association a créé une application nommée TAM TAM.

Cette application permet d'envoyer des alertes et diffuser des informations municipales courantes. C'est une application gratuite à télécharger. L'adhésion est de 390 €HT (468 € TTC), durée illimitée + un forfait de 3 € par annonce + coût de l'appel.

Une autre application peut être également téléchargée : Just visit.

Elle répertorie le patrimoine de la commune.

⇒ Le conseil municipal décide de ne prendre aucune décision.

Ce projet sera examiné par la commission communication.

● Rézo pouce :

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire rappelle que le précédent conseil municipal a adhéré au dispositif Rézo Pouce. Rézo Pouce est un dispositif d'autostop mis en place par la Communauté de Communes de Puisaye Forterre. Ce dispositif est un réseau solidaire pour partager ses trajets du quotidien. Il permet ainsi le déplacement des personnes en toute convivialité.

Grâce à un réseau d'arrêts (« arrêts pouce ») et à l'application Rezo Pouce, les utilisateurs peuvent se retrouver et partager leurs trajets gratuitement.

Le « Rezo Pouce » réunit près de 2000 communes dont St Martin des Champs.

« L'arrêt pouce » sur le territoire de St Martin des Champs est situé à l'arrêt de car, place du Monument.

L'inscription se fait à la mairie où un kit est remis. La personne inscrite recevra ensuite sa carte de membre.

Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres des administrés et des affiches seront apposées aux endroits habituels.

8- TRAVAUX EN COURS

Tous les devis sollicités pour les travaux en cours ne sont pas réceptionnés.

⇒ Un point sera fait au prochain conseil municipal.

9 – VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX **– délibération n° 2020/08/06**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit être procédé à un contrôle périodique des installations électriques du bâtiment mairie- salle multi activités, dans le cadre du règlement de sécurité des ERP ainsi que du hangar communal dans le cadre des articles R.4226-16 et R.4226-17 du code du travail.

Divers devis ont été demandés et 2 sociétés ont répondu :

DEKRA : 325.00 € H.T (390.00 € TTC)

APAVE : 485.75 € H.T. (582.90 € TTC)

Pour les mêmes prestations.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **Accepte** de confier la vérification des installations électriques à la Société DEKRA pour un montant HT de 325.00 €.

⇒ **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat pour la vérification annuelle des installations électriques du bâtiment mairie – salle multi activités ainsi que celle du hangar communal.

10 – AFFAIRES DIVERSES

• COVID 19 :

Rapporteur : Rémy MAUNIER

M. MAUNIER fait une synthèse de la situation sanitaire, économique et sociale.

• Commission communication :

⇒ Rapporteur : Rémy MAUNIER

À la suite de l'enquête réalisée auprès des habitants de la commune pour connaître les moyens de communication les mieux adaptés pour alerter la population dans le cas d'une situation de danger (Plan Communal de Sauvegarde – PCS) et aussi pour diffuser les informations municipales, M. MAUNIER fait le bilan :

52 questionnaires ont été réceptionnés en mairie à ce jour.

⇒ Rapporteur : Jean-Baptiste BOURGOIN, en charge du site internet de la commune.

Le site est « très lourd » à gérer, visuellement, il commence « à vieillir ».

Les panneaux d'informations ne sont pas assez attractifs.

• Commission Tourisme :

Rapporteur : Rémy MAUNIER

Une réunion a eu lieu à la Communauté de Communes de Puisaye Forterre.

La réunion portait sur la « voie verte » ou « itinérance douce ».

C'est un projet de circuit qui relierait Briare à Moutiers.

La commune est concernée par la partie Rogny – St Fargeau.

• Commission des chemins :

Rapporteur : Michel COSME

Des conseillers municipaux ont parcouru les chemins communaux, côté « Blandy » ainsi que côté « Madeleines » et ont recensé ceux à nettoyer.

• Commission Histoire :

Rapporteur : Rémy MAUNIER

Le thème retenu est « la religion ».

Les membres de la commission consultent les archives (registres délibérations, état civil...). Beaucoup d'archives concernent l'église, les chemins communaux et le recensement de la population.

M. MAUNIER prendra contact avec l'Évêché.

• Commission Personnel Communal

Rapporteur : Bernadette HERMIER

La commission s'est réunie afin de prendre connaissance du parcours du personnel communal, des fiches de poste et plus généralement du fonctionnement du personnel de la fonction public (grades, échelons...).

● **Communauté de communes de Puisaye Forterre**

Rapporteur : Bernadette HERMIER

Des représentants de la commune de St Martin des Champs sont membres de commissions intercommunales :

Bernadette HERMIER : finances – culture – école de musique – environnement

Michel COSME : travaux – filière bois

Sylvie FRATESI : Médical

Rémy MAUNIER : tourisme

● **réunions** :

26/09 : CCPF (orientations budgétaires)

16/09 : centrale de Belleville

29/09 : CCPF (Ordures ménagères)

11- CLETC : NOMINATION DES DELEGUES – délibération n° 2020/08/07

Madame le Maire informe les conseillers que la Communauté de Communes de Puisaye Forterre dispose d'une commission locale chargée de l'évaluation des transferts de charges entre les collectivités et la structure intercommunale. Cette commission a pour mission de calculer le montant de l'attribution de compensation des communes lorsque les statuts et / ou les compétences de la communauté de communes ont été modifiées.

Madame le Maire précise que cette commission est composée d'un membre de chaque conseil municipal des communes de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre.

Et demande donc au Conseil de désigner son représentant au sein de cette commission ainsi que son suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

⇒ Désigne **Madame Bernadette HERMIER** pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre.

⇒ Désigne **Monsieur Rémy MAUNIER**, son suppléant.

12- INFORMATIONS DIVERSES

⇒ Location du logement communal 10 bis rue des Endurés le 1^{er} septembre 2020 : loyer 494.69 €.

⇒ Station épuration : autosurveillance validée (réalisée par les services de la SATESE)

⇒ Téléphonie mobile : le Conseil Départemental, depuis 2015 avait la charge de gérer la téléphonie mobile. Ensuite les Collectivités Territoriales ont géré différents programmes lancés par l'État. Depuis janvier 2018, l'État a repris la main. Le Conseil Départemental n'est donc plus l'interlocuteur privilégié.

Les demandes sont par conséquent à adresser auprès de la Préfecture de l'Yonne.

⇒ Le Syndicat d'Electrification d'Energies de l'Yonne a offert à la commune une borne de gel hydroalcoolique : faire courrier de remerciements.

⇒ Covid 19 : Tous les élèves scolarisés aux Collège et Lycée recevront un masque à la rentrée scolaire (offert par la commune).

⇒ Voirie : route coupée à Blandy due à une chute d'un poteau : Jean-Baptiste BOURGOIN et Michel COSME ont géré la situation (gendarmerie, EDF, signalisation...).

Problème de câble dans les haies et plus particulièrement vers « Blandy » : des courriers devront être adressés aux propriétaires.

⇒ Compte rendu de la réunion Ecole primaire du 04/06/2020 – représentante de la commune : Mathilde BORDIER.

⇒ Horaires des réunions du conseil municipal : à l'unanimité, les séances du conseil municipal resteront à 20h30.

Après diverses discussions,

La séance est levée à 23h05

Le Maire
Bernadette HERMIER

la secrétaire de séance
Sylvie FRATESI

Etat des numéros d'ordre des délibérations prises lors de la séance : **7 délibérations**

- Délibération n° 2020/08/01 : Rapport annuel service eau assainissement de la SUEZ Eau France – année 2019
- Délibération n° 2020/08/02 : Acquisition de téléphone portables pour les agents du service technique
- Délibération n° 2020/08/03 : Épage du Bassin du Loing – nomination des délégués
- Délibération n° 2020/08/04 : Décision modificative N° 1
- Délibération n° 2020/08/05 : Décision modificative N° 2
- Délibération n° 2020/08/06 : Contrôle périodique des installations électriques du bâtiment mairie – salle multi activités et hangar communal
- Délibération n° 2020/08/07 : Désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté de Communes de Puisaye Fortere.